

VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2015

COMPT E - R E N D U

Conseillers en exercice :	43
Présents à la Séance :	36
Nombre de votants :	42
Date de la convocation :	19/11/2015
Compte rendu affiché le :	02/12/2015

L'an deux mille quinze le vingt cinq novembre, à 19h00, le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône, s'est réuni Salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles PLATRET en présence de Madame Isabelle DECHAUME, Monsieur Maxime RAVENET, Monsieur Joël LEFEVRE, Madame Sophie LANDROT, Madame Valérie MAURER, Madame Amelle CHOUIT, Monsieur Benoit DESSAUT, Monsieur Philippe FINAS, Madame Bernadette VELLARD, Monsieur Hervé DUMAINE, Monsieur Pierre CARLOT, Madame Françoise CHAINARD, Madame Solange DOREY, Madame Jacqueline GAUDILLIERE, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Monsieur John GUIGUE, Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur Landry LEONARD, Madame Annie LOMBARD, Monsieur Christian MARMILLON, Monsieur Sébastien MARTIN, Madame Dominique MELIN, Madame Martine PETIT, Madame Dominique ROUGERON, Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU, Monsieur Paul THEBAULT, Madame Elisabeth VITTON, Monsieur Gilles VIRARD, Monsieur M'Hamed BENTEKAYA, Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Madame Ghislaine LAUNAY.

Absent:

Monsieur Tonio CAETANO.

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Valérie SAINSON ayant donné pouvoir à Madame Martine PETIT, Madame Mina JAILLARD ayant donné pouvoir à Monsieur Benoit DESSAUT, Monsieur Jacques MORIN ayant donné pouvoir à Madame Bernadette VELLARD, Monsieur Christophe SIRUGUE ayant donné pouvoir à Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Florian DOTTONI ayant donné pouvoir à Madame Ghislaine LAUNAY, Monsieur Mourad LAOUES ayant donné pouvoir à Madame Francine CHOPARD

L'Assemblée a élu pour secrétaire de séance Monsieur Hervé DUMAINE

N° CM-2015-11-1-1

- Secrétaire de séance - Désignation-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de ne pas avoir recours au vote à scrutin secret ;
- Désigne comme secrétaire de séance Monsieur Hervé DUMAINE.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-2-1

- Conseil municipal - Séance du 29 septembre 2015 - Procès-verbal - Adoption-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-3-1

- Tableau des adjoints au Maire - Modification-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de fixer à douze le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la majorité par 35 voix pour, 7 voix contre (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

- Election de nouveaux Adjointes au Maire-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne, au vote à scrutin secret, au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel les cinq adjointes au Maire suivants qui viendront compléter le tableau des adjointes, sachant que le premier nom de la liste remportant les élections a vocation à occuper le poste de Premier adjoint. Les autres élus viendront compléter le tableau dans l'ordre des adjointes et prendront par conséquent les rangs du 9^{ème} au 12^{ème} adjoint, selon leur ordre de présentation sur ladite liste : Monsieur Hervé DUMAINE, Madame Elisabeth VITTON, Madame Evelyne LEFEBVRE, Monsieur John GUIGUE et Madame Françoise CHAINARD par 33 bulletins pour et 8 bulletins blancs.

Le tableau des Adjointes est désormais le suivant :

1 ^{er} Adjoint	Monsieur Hervé DUMAINE
2 ^{ème} Adjoint	Monsieur Maxime RAVENET
3 ^{ème} Adjoint	Monsieur Joël LEFÈVRE
4 ^{ème} Adjointe	Madame Sophie LANDROT
5 ^{ème} Adjointe	Madame Valérie MAURER
6 ^{ème} Adjointe	Madame Amelle CHOUIT
7 ^{ème} Adjoint	Monsieur Benoît DESSAUT
8 ^{ème} Adjoint	Monsieur Philippe FINAS
9 ^{ème} Adjointe	Madame Elisabeth VITTON
10 ^{ème} Adjointe	Madame Evelyne LEFEBVRE
11 ^{ème} Adjoint	Monsieur John GUIGUE
12 ^{ème} Adjointe	Madame Françoise CHAINARD

Adopté à la majorité par vote secret par 33 voix pour

- Représentations du Conseil municipal - Modifications-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- Désigne ses représentants dans les organismes suivants :

Commission du Grand Chalon - Services à la population	Une modification : Monsieur Hervé DUMAINE, de suppléant devient titulaire Un représentant suppléant - Monsieur Maxime RAVENET
Commission du Grand Chalon - Sujets techniques	Un représentant suppléant - Monsieur Paul THEBAULT
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Un représentant -Monsieur Hervé DUMAINE
GIP e-Bourgogne	Un représentant titulaire - Monsieur Paul THEBAULT
Comité de programme Européen - FEDER	Un représentant - Monsieur Hervé DUMAINE
Syndicat intercommunal du village de vacances de Lamoura	Un représentant -Madame Françoise CHAINARD
Régie de Quartiers – Ouest chalonnais	Un représentant -Madame Bernadette VELLARD
Conseil de surveillance du centre hospitalier William Morey	Un représentant - Monsieur Hervé DUMAINE
Association des Elu(e)s contre les violences faites aux femmes	Un représentant -Madame Elisabeth VITTON
Ecole élémentaire Fontaine au Loup	Un représentant suppléant -Monsieur M'Hamed BENTEKAYA
Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL 71)	Un représentant titulaire - Monsieur Hervé DUMAINE
Elan sportif chalonnais (SEM)	Un représentant - Monsieur Hervé DUMAINE
Pôle Arts de la Rue de Chalon-sur-Saône - Régie autonome Personnalisée	Un représentant titulaire -Monsieur Maxime RAVENET

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

N° CM-2015-11-6-1

- Décisions et conventions signées par le Maire - Liste du 03 août 2015 au 08 octobre 2015-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte des décisions et conventions ci-dessus énoncées.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2015-11-7-1

- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Exprime l'avis suivant sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet de Saône-et-Loire :
 - La Ville de Chalon est favorable à l'extension du périmètre du Grand Chalon aux onze communes qui ont collectivement manifesté leur volonté d'être rattachées à son territoire et qui sont directement impactées par une mesure de rationalisation fixée par la loi NOTRe (Remigny, Chassey le Camp, Bouzeron, Saint-Sernin du Plain, Saint-Gilles, Chamilly, Alluze, Dennevy, Saint-Léger sur Dheune, Charrecey et Saint-Bérain sur Dheune) ;
 - La Ville de Chalon émet à ce stade une réserve s'agissant de l'extension du périmètre du Grand Chalon aux deux communes des Maranges (Sampigny les Maranges et Cheilly les Maranges) qui, bien qu'elles soient également concernées par une mesure de rationalisation fixée par la loi NOTRe, ont exprimé le souhait d'être rattachées à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côtes et Sud ;
 - La Ville de Chalon émet à ce stade une réserve s'agissant de l'extension du périmètre du Grand Chalon à la commune isolée de Saint-Loup Géanges qui a exprimé le souhait d'être rattachée à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud ;

C'est pourquoi, en l'état actuel de la proposition transmise par Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, le Conseil municipal de Chalon-sur-Saône émet un avis favorable assorti des deux réserves exprimées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-8-1

- Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les créations de postes qui doivent être intégrés dans le tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône, pour répondre aux besoins de l'organisation des services :

Secrétariat Général

Service des Archives

Création d'un poste de Conservateur du Patrimoine et des Bibliothèques, à temps complet

Mission Sécurité Municipale

Création d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique, à temps complet

Direction Générale Adjointe – Délégation à l'Attractivité du Territoire

Direction de la Culture et des Sports – Coordination des Politiques Culturelles

Bibliothèque

Création d'un poste de bibliothécaire, à temps complet

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-9-1

- Responsabilité civile - Indemnisation des préjudices -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte de verser à GMF, assureur de Madame Carlot, la somme de 262,48 €, en remboursement du préjudice subi ;
- Accepte de verser à MMA, assureur de Madame Gmiza, la somme de 257,17 €, en remboursement du préjudice subi ;
- Accepte de verser à PACIFICA, assureur de Monsieur Henry, la somme de 1 000 €, en remboursement du préjudice subi ;
- Accepte de verser à AXA, assureur de la société Speedbox, la somme de 1 000€, en remboursement du préjudice subi ;

- Autorise Monsieur le Maire, à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Madame Carlot, Madame Gmiza, Monsieur Henry et la société Speedbox.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-10-1

- Règlement de dommages-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire, des indemnités de sinistres pour un montant total de 9 294,84 €.

Ne donne pas lieu à un vote

N° CM-2015-11-11-1

- Cession à l'OPAC Saône-et-Loire d'une portion de la rue Roy Chevrier pour l'installation d'ascenseurs, quartier Pierre Vaux-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le déclassement de la portion de rue, dénommée « Rue Roy Chevrier » enclavée dans la parcelle DL n°46 propriété de l'OPAC Saône-et-Loire, faisant actuellement partie du domaine public de la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- Autorise la cession à l'euro symbolique en faveur de l'OPAC Saône-et-Loire de cette portion de rue, les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur ;
- Habilite Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-12-1-1

- Numericable - Protocole d'accord et Convention d'occupation du domaine public-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le protocole d'accord de résiliation de la convention relative à la construction et à l'exploitation d'un réseau distribuant par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision dans la Ville de Chalon-sur-Saône, approuvée par le Conseil Municipal du 22 février 1988 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce protocole d'accord, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-12-1-2

- Numericable - Protocole d'accord et Convention d'occupation du domaine public-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la convention d'occupation du domaine public relative aux infrastructures déployées par la société NC NUMERICABLE pour la fourniture de services de communications électroniques à très haut débit sur la commune de Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-13-1

- Cession d'une maison 9-11 impasse des Cannelières et d'une bande de terrain - Quartier Saint-Jean-des-Vignes

-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Se prononce favorablement sur la mise en vente de la maison située 11 impasse des Cannelières et de son terrain, cadastrés AM 259 à détacher d'une superficie d'environ 612 m2 ainsi que sur une bande de terrain à détacher de la parcelle AM 288 d'une superficie d'environ 131 m2 au profit de Madame Michèle FONTERAY (avec faculté de substitution) pour un montant de 112 000 € (hors

frais de notaire à la charge de l'acquéreur), ainsi que sur la division parcellaire et sur le bornage établi par un géomètre expert ;

- Se prononce favorablement sur la mise en vente d'une bande de terrain d'environ 99 m² à détacher de la parcelle AM 288 pour un montant de 3 240 € ;
- Se prononce favorablement sur le classement dans le domaine public d'une bande de terrain d'environ 127 m² issue de la parcelle AM 259 à détacher ;
- Charge le notaire de Chalon-sur-Saône, de l'accomplissement des formalités afférentes à cette vente, de la rédaction du compromis de vente et de l'acte authentique ;
- Habilité Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette vente, dont le compromis de vente et l'acte authentique de vente.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-14-1

- Cohésion Sociale - Nouveaux projets sociaux des Maisons de Quartier-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les projets sociaux des quatre maisons de quartier (Centre/Aubépins/Prés Saint-Jean/Stade-Fontaine au Loup-Clair Logis) de la Ville de Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement des maisons de quartier et les conventions des animations collectives Familles contractualisant le partenariat avec la CAF pour les quatre maisons de quartier.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-15-1

- Habitat - OPAC de Saône-et-Loire - Démolition de logements sociaux situés Fontaine au Loup -

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord au projet de démolition de 95 logements situés Fontaine au Loup, proposé par l'OPAC de Saône-et-Loire.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-16-1

- Avenant de clôture à la convention n°167 avec l'ANRU - Projet de Renouveau Urbain de l'Agglomération Chalonnaise-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les modifications du Projet de Renouveau Urbain inscrites dans l'avenant n°4 à la convention n°167 avec l'ANRU, et telles qu'exposées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 à la convention n°167 avec l'ANRU.

Adopté à la majorité par 35 voix pour, 7 voix contre (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

N° CM-2015-11-17-1

- Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) - Répartition annuelle des subventions aux associations sportives des collèges et lycées de Chalon sur Saône-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la répartition des subventions aux associations sportives des établissements scolaires chalonnais du second degré :
 - 856 € à l'A.S. du lycée Emiland Gauthey,
 - 525 € à l'A.S du lycée Saint-Charles,

- 336 € à l'A.S. du lycée Hilaire de Chardonnet,
- 525 € à l'A.S. du lycée Mathias,
- 287 € à l'A.S. du lycée Niépce,
- 762 € à l'A.S. du lycée Pontus de Thiard,
- 525 € à l'A.S. du lycée Camille du Gast,
- 287 € à l'A.S. du lycée Julien de Balleure,
- 525 € à l'A.S. du lycée Thomas Dumorey,
- 478 € à l'A.S. du collège Le Devoir,
- 478 € à l'A.S. du collège Robert Doisneau,
- 856 € à l'A.S. du collège Jean Vilar,
- 809 € à l'A.S. du collège Jacques Prévert,
- 525 € à l'A.S. du collège St Dominique,
- 525 € à l'A.S. du collège Camille Chevalier.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-18-1

**- Fonds d'initiatives et de promotion des activités sportives chalonnaises (FIPASC) -
Attribution de subventions exceptionnelles-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le versement à l'Elan Sportif Chalonnais d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros dans le cadre de l'achat d'un minibus ;
- Approuve le versement au Football Club Chalonnais d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros dans le cadre de l'achat d'un minibus ;
- Approuve le versement à l'Athlétic Club d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros dans le cadre de l'achat d'un minibus.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-19-1

**- Nouvelles activités périscolaires : programmation et approbation des conventions avec
l'Inspection d'académique-**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la programmation des activités périscolaires pour la période P2 des NAP ;

- Approuve la convention type à intervenir avec l'Inspection Académique, qui règle le fonctionnement du temps scolaire obligatoire et le temps périscolaire non obligatoire ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Inspection académique qui règlent le fonctionnement du temps scolaire obligatoire et le temps périscolaire non obligatoire.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour, 2 abstentions (Monsieur Florian DOTTONI, Madame Ghislaine LAUNAY.)

N° CM-2015-11-20-1

- NAP - Développement d'un service de soutien scolaire en ligne-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, le développement d'un service de soutien scolaire en ligne avec Bordas Soutien Scolaire.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-21-1

- Conventions pour la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles de Chalon-sur-Saône

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les conventions de participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles de Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-22-1

- EHPAD Chemin de la Coudre - Projet intergénérationnel - Participation de la Ville de Chalon-sur-Saône-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le partenariat Ville de Chalon-sur-Saône / Centre Hospitalier William Morey / EHPAD du Bois de Menuse, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet intergénérationnel autour de la danse ;
- Autorise la Ville de Chalon-sur-Saône à apporter une subvention de 500 € au projet.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-23-1

- Recensement de la population 2016 - Rémunérations des agents recenseurs-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le recrutement de douze « agents recenseurs » non permanents à temps non complet, de janvier à mars 2016, dont le principe de rémunération est le suivant :

- Pour formations et réunions obligatoires : 46 heures rémunérées sur la base du 11^{ème} échelon de l'échelle 3 de rémunération des adjoints administratifs de 2^{ème} classe ;

- Pour établissement des dossiers de collecte :

- feuilles de logements pour résidence principale	0,53 € la feuille
- feuilles de logements pour logement occasionnel	1,05 € la feuille
- feuilles de logements pour logement secondaire	1,05 € la feuille
- feuilles de logement pour logement vacant	2,00 € la feuille
- feuilles de logement pour catégorie indéterminée	0,53 € la feuille
- feuilles de logements non enquêtés	1,05 € la feuille
- bulletins individuels bulletin	1,05 € le bulletin
- bulletins « enquête famille et logement » bulletin	1,05 € le bulletin

- Pour indemnité de déplacements (forfait) 83,25 €

- L'attribution d'une somme de 100 € pour les agents ayant réussi un taux de 95 % de logements enquêtés :

- Approuve la rémunération des « agents recenseurs », telle qu'exposée ci-dessus ;
- Sollicite la dotation forfaitaire attendue de l'Etat au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2016.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-24-1

- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Maison de Justice et du Droit - Convention-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention renouvelée relative à la Maison de Justice et du Droit sur le territoire de la commune de Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

N° CM-2015-11-25-1

- Animation du Patrimoine - Convention de partenariat avec l'Association La Page qui rit-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le partenariat entre la Ville et l'association La Page qui rit concernant l'organisation de la soirée-lecture intitulée *Veillée « entre ombre et lumière »*, qui se déroulera le 8 décembre 2015, et de la visite-lecture intitulée *Le drapé, la pierre et le forgeron*, qui se déroulera le 17 janvier 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-26-1

- Animation du Patrimoine - Convention de dépôt-vente - Société d'Histoire et d'Archéologie - Chroniques Chalonnaises n° 65 et 66-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la mise en dépôt-vente par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, de cinq exemplaires des « *Chroniques Chalonnaises n° 65* » ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, concernant le dépôt-vente de l'ouvrage intitulé « *Chroniques Chalonnaises n° 65* », jointe en annexe ;
- Approuve la mise en dépôt-vente par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, de cinq exemplaires des « *Chroniques Chalonnaises n° 66* » ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône, concernant le dépôt-vente de l'ouvrage intitulé « *Chroniques Chalonnaises n° 66* », jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-27-1

- Animation du Patrimoine - Convention de partenariat avec le Lycée Emiland Gauthey-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le partenariat entre la Ville de Chalon-sur-Saône et le Lycée Emiland Gauthey concernant l'organisation de visites guidées les 18 et 29 novembre 2015, sur le thème de l'architecture contemporaine en bois en centre-ville ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-28-1

- Projet de schéma de mutualisation du Grand Chalon 2015-2020 - Adoption-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 du Grand Chalon.

Adopté à l'unanimité par 42 voix pour

N° CM-2015-11-29-1

- Une démocratie locale renforcée - Création d'un Conseil des Contribuables Chalonnais-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création du Conseil des Contribuables Chalonnais ;
- Fixe les modalités de fonctionnement du Conseil des Contribuables Chalonnais :
 - 20 contribuables Chalonnais au maximum payant soit une taxe d'habitation, soit une taxe foncière sur les propriétés bâties à la Ville de Chalon-sur-Saône,
 - Le mandat des membres du Conseil des Contribuables Chalonnais est de deux ans,
 - Le Conseil des Contribuables Chalonnais se réunit trois fois par an en 2016 et deux fois en 2017,
- Approuve la charte de fonctionnement du Conseil des Contribuables Chalonnais jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

N° CM-2015-11-30-1-1

- Finances - Autorisation Budgétaire Spéciale pour 2016-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'autorisation budgétaire spéciale pour le budget primitif 2016 du budget principal de la Ville de Chalon-sur-Saône selon les tableaux joints en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de versement de l'avance de subvention lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

N° CM-2015-11-30-1-2

- Finances - Autorisation Budgétaire Spéciale pour 2016-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'autorisation budgétaire spéciale pour le budget primitif 2016 du budget annexe Location d'immeubles de la Ville de Chalon-sur-Saône selon les tableaux joints en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de versement de l'avance de subvention lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

N° CM-2015-11-31-1

- Finances - Décision Modificative N° 3 - Budget principal-

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la Décision Modificative n°3 de l'exercice 2015 du budget principal.

Adopté à l'unanimité par 35 voix pour, 7 abstentions (Madame Francine CHOPARD, Madame Noémie DANJOUR, Madame Nathalie LEBLANC, Monsieur Christophe SIRUGUE, Monsieur Christian VILLEBOEUF, Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Monsieur Mourad LAOUES.)

Vu pour être affiché le 2 décembre 2015
conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire Général,



Serge LHEUREUX